

L'INSTITUTEUR LAÏQUE FO

de l'Aisne numéro 144

SNUDI-FO de l'Aisne - 11bis rue de Fère - 02400 CHÂTEAU-THIERRY - www.snudifo02.fr - snudi.fo02@orange.fr

Edito

Heureux qui comme... un prof à la rentrée 2020 !?

À la veille de cette rentrée 2020, le ministre de l'Éducation nationale a déclaré qu'il voulait « *Des maîtres heureux, ce sont des élèves heureux. C'est ce cercle vertueux que je souhaite renforcer* ».

Blanquer nous aurait-il enfin entendus ?

Le SNUDI-FO le revendique depuis des années : l'Éducation nationale ne peut être de qualité que si ses enseignants ont de bonnes conditions de travail.

Force est de constater qu'il n'a pas fait le nécessaire pour que les enseignants soient heureux.

Des enseignants heureux, cela pourrait être...

▶ Des enseignants heureux, cela pourrait être, par exemple, des enseignants protégés par leur employeur avec des masques FFP2 et non des masques « *slips* » DIM face au Covid-19...

▶ Des enseignants heureux, cela pourrait être aussi, des enseignants mieux payés. Le « *Grenelle* » annoncé peut-il donner le moindre espoir à cette revalorisation alors que le maintien du gel du point d'indice a été annoncé cet été ?

▶ Des enseignants heureux, cela pourrait être également des enseignants sereins quand ils se projettent à la retraite. La revalorisation compensatrice annoncée à hauteur de 500 millions est réduite à 400.

▶ Des enseignants heureux, cela pourrait être encore des enseignants ayant des postes en nombre suffisant, des classes aux effectifs moins nombreux. Pour le SNUDI-FO, il n'y aura pas de « *maîtres heureux* » sans arrêter les suppressions de postes, sans créer ceux nécessaires et sans alléger les effectifs.

▶ des enseignants heureux, cela pourrait être des enseignants qui travaillent avec des AESH titulaires, payés correctement et recrutés en nombre, à hauteur des besoins.

Manifestement, la compétence « *Tout faire pour rendre heureux les enseignants* » n'est pas validée par M. Blanquer... À consolider ! ■

Julien SCHNEIDER



À LA RA- MASQUE !

- ▶ **CTSD des 4 et 11 septembre**
- ▶ **RIS - Stages - Tournées d'écoles**
- ▶ **Questions - réponses**

L'Instituteur laïque de l'Aisne

Bulletin trimestriel
du SNUDI-FO Aisne
N° CPPAP : 0921S06739
Directeur de la publication :
Dominique JOSIELOWSKI
septembre 2020

Prix : 1€
ISSN 0996-4746

CHATEAU-THIERRY

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE



CTSD DE RENTRÉE

Actualités

Le **SNUDI-FO 02** était représenté par la **FNEC FP-FO 02**
Thomas RUELLE et Julien SCHNEIDER

Le CTSD de rentrée s'est tenu le vendredi 4 septembre, soit 3 jours après la rentrée des classes

Il y avait notamment à l'ordre du jour la situation de rentrée dans le 1^{er} degré mais aussi dans le 2nd degré (Collège et SEGPA). Le DASEN a annoncé 1 ouverture de classe à l'école élémentaire du Bois Blanchard de Château-Thierry ainsi qu'un moyen supplémentaire à l'école de Villers-sur-Fère.

Mais suite aux votes unanimes des organisations syndicales contre les mesures de carte scolaire dans le 1^{er} degré et dans le 2nd degré proposées par le directeur académique lors de ce CTSD du 4 septembre, un nouveau CTSD a été convoqué le vendredi 11 septembre 2020. Lors de ce CTSD, le DASEN est revenu sur une proposition : l'abandon du moyen supplémentaire alloué à l'école de Villers-sur-Fère.

COMPTE-RENDU DU CTSD DU 4 SEPTEMBRE

Le DASEN commence par remercier et féliciter tous les personnels pour leur engagement afin que cette rentrée difficile 2020 se passe bien. Dans ses déplacements, il a vu des élèves heureux de reprendre l'école.

Réponse du DASEN suite aux déclarations liminaires

MASQUES

Pour les personnels vulnérables, des masques chirurgicaux de niveau II sont en cours de distribution...il n'y aura pas de masques FFP2.

Il y a des masques en quantité suffisante à la DSDEN, donc il ne faut pas hésiter à en demander. Le DASEN ne sait pas quel genre de masques sera fourni par la suite (encore des masques en tissu ou à nouveaux des masques chirurgicaux...)

La FNEC FP-FO 02 rappelle qu'aucun de ces masques n'est un masque FFP2, seule protection reconnue par le code du travail.

Il n'y aura pas de port du masque à l'école élémentaire pour les élèves de plus de 11ans... le port du masque ne se fait obligatoirement qu'à partir du collège, comme cela est écrit dans le protocole.

La FNEC FP-FO 02 réclame à nouveau que les masques soient fournis gratuitement à tous les élèves qui doivent en porter un.

MATÉRIEL TÉLÉTRAVAIL

Une organisation pour le matériel à fournir aux personnels en cas de reconfinement est en cours d'organisation à la DSDEN mais il est

certain que tous les besoins ne seront pas comblés.

La FNEC FP-FO 02 rappelle que réglementairement, l'employeur doit fournir le matériel nécessaire à ses employés pour le télétravail

LISTE COMPLÉMENTAIRE STAGIAIRES CONTRACTUELS

Le DASEN pourra faire recours à 36 places sur la liste complémentaire dans l'académie d'Amiens, toujours pour faire face aux démissions des FS. Pour le reste, le DASEN envisagera de recruter des contractuels.

La FNEC FP-FO 02 exige le recours aux collègues admissibles sur liste complémentaire pour les postes non pourvus plutôt que le recours aux contractuels, et pour ces derniers, le réemploi et la titularisation.

Cette année dans l'Aisne, il y a 97 fonctionnaires stagiaires (dont 1 démission remplacée par une liste complémentaire), 18 FS prolongés ou renouvelés et il y a eu 3 licenciements.

PRIME COVID

Pour la prime de 330 € (ou plus selon le nombre de journées faites) pour l'accueil des enfants des personnels prioritaires pendant le confinement, le recensement a été fait par les IEN et les informations ont été remontées à la DSDEN.

Si vous avez fait au minimum 4 jours et que vous n'avez rien perçu sur le traitement du mois d'août, il faut contacter votre IEN au plus vite.

Pour la FNEC FP-FO 02, la crise sanitaire a démontré, s'il en était besoin, la formidable mobilisation de tous les fonctionnaires qui méritent donc tous une prime.

Pour la FNEC FP-FO 02, aucune prime, aucune indemnité ne constituera jamais une politique salariale digne de ce nom. Les personnels de l'Education nationale sont paupérisés depuis 20 ans, et plus encore ces 10 dernières années par le gel du point d'indice et le ralentissement des carrières. Nous exigeons l'ouverture de négociations salariales pour une revalorisation significative de la valeur du point d'indice.

AJUSTEMENT DE RENTRÉE DANS LE 1^{ER} DEGRÉ

- Château-Thierry Elém. Bois Blanchard : **1 ouverture**
- Fontaine les Vervins : **Maintien du moyen supplémentaire** (Remplacement)
- Villers sur Fère : **un moyen supplémentaire** (Personnel remplaçant) est donné à l'école pour permettre le dédoublement CP/CE1 en REP (**mesure ensuite abandonnée au CTSD du 11 septembre**)
- ½ poste de référent directeur
- ½ poste à la cité éducative
- ¼ poste pour le service éducatif de Villers-Cotterêts
- 1 poste de de coordinateur départemental PIAL

D'autres situations, dont nous avons connaissance, ont été évoquées par les organisations syndicales.

Actualités

Le DASEN précise qu'il n'a pas de moyen pour faire les ouvertures nécessaires mais il n'est pas fermé à un recours de contractuels...

La FNEC FP-FO 02 revendique l'annulation de toutes les fermetures de classe actées au printemps dernier et exige des ouvertures dans tous les établissements en fonction des besoins.

AJUSTEMENT DE RENTRÉE DANS LE 2ND DEGRÉ

Collège de Corbeny : ouverture d'une division en 3^{ème}

En SEGPA, de nombreux élèves sont en attente de places. Des divisions ou des ½ divisions pourraient être ouvertes comme à : Anizy le Grand, Bohain en Vermandois, Jean Rostand, Fère en Tardenois, Gérard Philippe et Villeneuve Saint Germain.

RÉFORME DE L'ORGANISATION DES SERVICES

Le DASEN nous informe que cette réforme est faite pour englober le temps de l'enfant (temps scolaire et périscolaire).

La FNEC FP-FO 02 continue de revendiquer la séparation stricte entre le scolaire et la périscolaire afin d'éviter au maximum la territorialisation.■

COMPTE-RENDU DU CTSD DU 11 SEPTEMBRE

AJUSTEMENT DE RENTRÉE DANS LE 1^{ER} DEGRÉ

- Château-Thierry Elém. Bois Blanchard : **1 ouverture**
- Fontaine les Vervins : **Maintien du moyen supplémentaire** (Remplacement). Ce moyen supplémentaire engendre l'ouverture d'une 4^{ème} classe et donc d'1/4 de décharge pour la direction
- ½ poste de référent directeur
- ½ poste à la cité éducative à Saint-Quentin
- ¼ poste pour le service éducatif de Villers-Cotterêts
- 1 poste de de coordinateur départemental PIAL

AJUSTEMENT DE RENTRÉE DANS LE 2ND DEGRÉ

Collège de Corbeny : ouverture d'une division en 3^{ème}

SITUATION SANITAIRE

Le bilan sanitaire dans l'Aisne est pour le moment de 20 cas pour 1000 habitants. Il reste raisonnable si on compare avec la situation dans le Nord (90 cas pour 1000 habitants).

Un échange a eu lieu sur les personnels vulnérables. Nous vous renvoyons à notre article sur ces personnels publié le 3 septembre (<https://www.snudifo02.fr/personnels-vulnerables-du-nouveau/>)

Pour les cas de COVID ou suspicions de cas ou encore les cas contacts, il faut suivre le protocole : information du directeur à la circonscription, qui prévient ensuite la DSDEN qui prévient l'ARS. L'ARS fait ensuite son enquête et



fait redescendre par la même voie ce qu'il faut mettre en place.

L'ARS envoie un courrier au personnel concerné pour valider la reprise.

INFORMATIONS DIVERSES

- Il y a 15 recours à la liste complémentaire dans l'académie d'Amiens (2 pour l'Aisne) sur 36 possibles. L'Aisne pourra avoir recours à une petite dizaine de contractuels si nécessaire.

La FNEC FP-FO 02 exige le recours aux collègues admissibles sur liste complémentaire pour les postes non pourvus plutôt que le recours aux contractuels, et pour ces derniers, le réemploi et la titularisation.

- Les réunions d'informations syndicales (RIS) : elles pourront se faire en visioconférence (hors temps scolaire) et les heures effectuées pourront être déduites des 108h annualisées (sauf APC) comme pour une RIS en présentiel.

Avec le contexte sanitaire, le SNUDI-FO 02 envisage d'organiser des RIS en visioconférence.■



STAGES DE FORMATION SYNDICALE

Malgré le contexte sanitaire, le SNUDI-FO organisera ses habituels stages de formation syndicale du mois de novembre

Nous avons réservé de très grandes salles afin d'accueillir un maximum de collègues en toute sécurité et de pouvoir respecter scrupuleusement les règles sanitaires suivantes :

- ▶ désinfection des mains au gel hydro-alcoolique avant d'entrer (gel fourni) ;
- ▶ port du masque obligatoire pendant toute la durée du stage ;
- ▶ respect de l'espacement physique d'un mètre minimum ;
- ▶ nécessité de venir avec ton propre stylo.

PPCR / carrière / évaluation des PE

SAINT-QUENTIN

9h00 - 16h30

vendredi 13 novembre

Espace Henri Matisse
1, rue Théophile Gautier

courrier à envoyer à l'IA avant le 13 octobre

inclusion scolaire

CHATEAU-THIERRY

9h00 - 16h30

mardi 17 novembre

Salle des Fêtes - rue Pierre Semard

Étampes sur Marne

courrier à envoyer à l'IA avant les vacances de la Toussaint

droits et devoirs des fonctionnaires

SOISSONS

9h00 - 16h30

vendredi 20 novembre

Espace Culturel - place Violet

Belleu

courrier à envoyer à l'IA avant les vacances de la Toussaint

loi École de la confiance

LAON

9h00 - 16h30

jeudi 26 novembre

Salle des Fêtes

Aulnois-sous-Laon

courrier à envoyer à l'IA avant les vacances de la Toussaint

éducation prioritaire

HIRSON

9h00 - 16h30

lundi 30 novembre

salle de Haubert

courrier à envoyer à l'IA avant les vacances de la Toussaint

Pour des raisons sanitaires

(pour éventuellement remonter plus facilement les cas contacts en cas de COVID)

et d'organisation

(pour vous prévenir en cas d'annulation ou de report), nous vous demandons de vous inscrire **OBLIGATOIREMENT**

aux stages par mail à :

snudi.fo02@orange.fr

ou via le formulaire dédié sur notre site internet :

snudifo02.fr (rubrique Stages).

N'oubliez pas d'envoyer votre demande de congé de formation syndicale (à retrouver sur notre site internet ou dans ce journal) à votre IEN au moins un mois avant la date du stage, soit avant les vacances de la Toussaint (sauf pour le stage de Saint-Quentin : inscription avec le 13 octobre 2020).

La participation à ces stages est un droit. Chaque enseignant a le droit de participer à 12 stages de formation syndicale par année scolaire.





Un droit syndical à utiliser sans retenue !

Chaque enseignant peut participer à des Réunions d'Information Syndicale (RIS), à raison de 3 réunions de 3h par année scolaire soit 9h (dont, au plus, une RIS sur temps de classe).

Pour les RIS en dehors du temps de classe, un formulaire (à retrouver sur notre site internet : snudifo02.fr, rubrique RIS ou sur I-Prof) est à envoyer à l'IEN avant la RIS (au moins 48h avant la date de la réunion).

Les enseignants peuvent déduire ces heures de RIS de leurs obligations de service annualisées (des 108h SAUF APC) programmées ce même jour ou à une autre date.

Un IEN ne peut pas vous les refuser sous prétexte que telle animation/conférence pédagogique ou telle réunion serait obligatoire ! Il suffit de le prévenir du choix de la concertation ou



de l'animation pédagogique que vous remplacez par la RIS.

Avec le contexte sanitaire actuel, le SNUDI-FO 02 a décidé de ne pas organiser de RIS dans les écoles, comme nous le faisons habituellement.

Cependant, nous en organiserons dans des lieux «hors école» comme les maisons des syndicats, les unions locales, les salles des fêtes...

Pour tout problème, n'hésitez pas à nous contacter.■



TOURNÉES D'ÉCOLE

Suspendues pour le moment...



Depuis toujours, les représentants du SNUDI-FO 02 viennent à votre rencontre, sur le terrain, lors de tournées d'écoles. C'est un moyen de nous rencontrer, d'échanger sur le métier, de répondre à vos questions, de vous donner des informations sur vos droits ainsi que de vous distribuer nos publications (journaux, calendriers...).

Dans les boîtes à lettres

Avec le contexte sanitaire du moment, c'est à contrecœur que nous avons décidé de suspendre les tournées d'écoles pour le moment.

Cependant, nous passerons quand même pour déposer dans la boîte aux lettres de votre école nos publications et formulaires d'inscription aux stages et aux RIS du SNUDI-FO 02.

Nous restons bien entendu disponibles par téléphone et par mail (snudi.fo02@orange.fr) pour répondre à toutes vos interrogations.

N'hésitez pas à contacter nos délégués de secteurs (coordonnées à retrouver sur notre site internet et à la fin de ce journal) au moindre souci.■



RIS - TOURNÉES D'ÉCOLE

Questions Réponses

Prérentrée

Devons-nous faire 1 ou 2 journées de pré-rentrée ?

Il y a bien **1 seul jour de pré-rentrée** (pour cette année scolaire, c'était le lundi 31 août 2020).

Quand certains IEN ou directeurs parlent d'une prétendue « 2^{ème} journée de pré-rentrée », ils font référence à la note au bas du tableau de l'annexe de l'arrêté du 25 juillet 2018 qui précise: « Pour les enseignants, deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, pourront être dégagées, durant l'année scolaire, afin de permettre des temps de réflexion et de formation sur des sujets proposés par les autorités académiques. »

Le SNUDI-FO 02 signale que « pourront » ne signifie pas « devront ».

Il n'y a donc pas de demi-journée « à récupérer » en plus, un mercredi ou un autre jour, avant ou après la pré-rentrée officielle.

6 heures de réunion peuvent être programmées dans l'année scolaire, selon une organisation imposée par la hiérarchie (DASEN ou recteur et pas l'IEN dans sa circonscription). Dans le cas où cette réunion serait programmée par le recteur ou le DASEN, ce n'est pas du travail gratuit : **il faut déduire ces 6 heures de l'enveloppe des 108 h** ! ■



Actualités

COVID-19

Est-ce que je suis obligé de porter le masque fourni par l'Education nationale ?

NON. Dans la foire aux questions du ministère datant du 15 septembre, il est simplement stipulé que « Le port d'un masque "grand public" est obligatoire pour les personnels... »

Il faut toutefois que les masques respectent les normes recommandées par l'AFNOR et l'ANSM. ■

COVID-19

Un de mes élèves a été testé positif à la Covid-19. Etant identifié comme « contact à risque », j'ai réalisé un test qui s'avère positif. Est-ce que je vais avoir un jour de carence ?

OUI. Quand un enseignant est testé positif à la Covid-19, il est placé en congé maladie ordinaire et perd donc une journée de salaire, le jour de carence. Même dans les cas où la maladie est très probablement liée au service. ■

COVID-19

J'ai des soucis de santé qui m'empêchent de porter le masque. Comment faire ?

Dans le cadre d'une **contre indication médicale** au port du masque, certifiée par un médecin, l'enseignant(e) exerce en **télétravail** lorsque ses activités le permettent et à défaut il/elle produit un arrêt de travail et est donc placé(e) en **congé maladie ordinaire** (ce qui entraîne un **jour de carence**). ■

Actualités

COVID-19

À quel moment doit-on réaliser le test lorsque l'on est identifié comme cas contact ?

Le test doit-être réalisé 7 jours après le dernier contact avec un cas confirmé et immédiatement si le cas positif est à votre domicile (même sans symptômes). ■

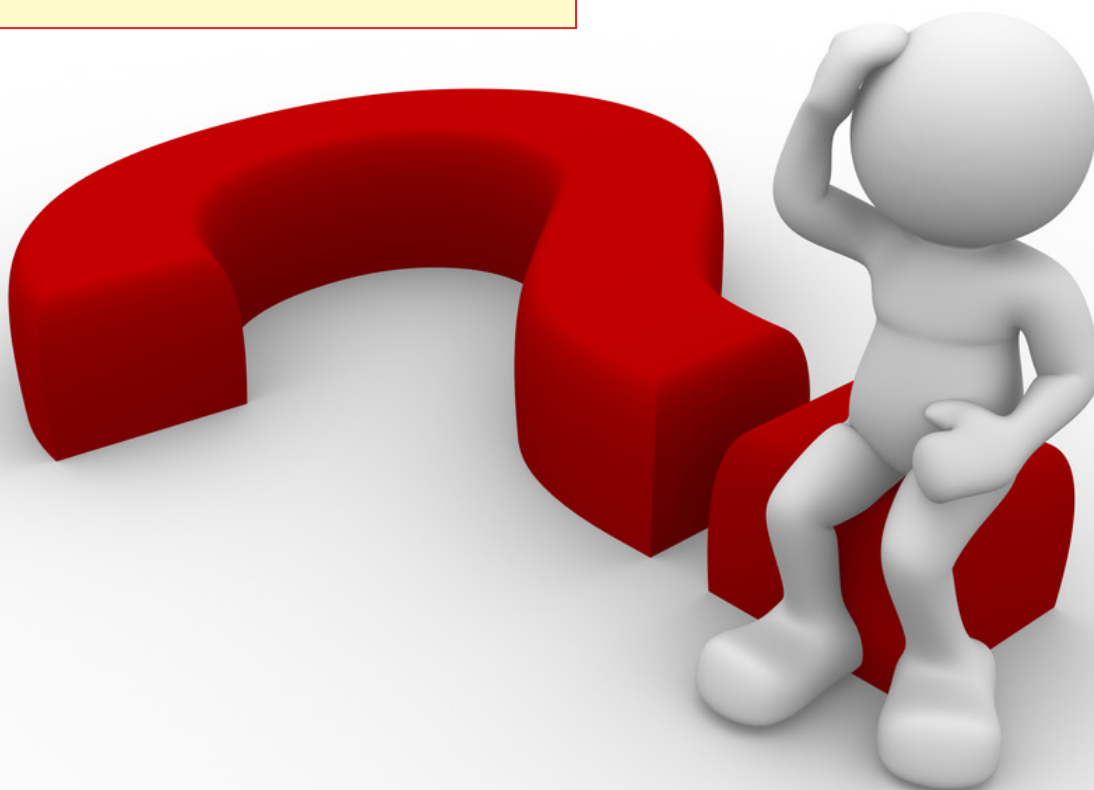
Peut-on exiger un certificat médical avant d'accepter le retour à l'école d'un enfant identifié comme « contact à risque » ?

NON. Les responsables légaux des élèves doivent **attester sur l'honneur de la réalisation du test dans les délais prescrits** (7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé) et **du résultat négatif** de celui-ci. En l'absence d'une telle attestation, l'éviction scolaire est maintenue jusqu'à sa production et pour une durée maximale de 14 jours. ■

COVID-19

Mon enfant est identifié « contact à risque » car un de ses camarades de classe a été testé positif à la Covid-19.. Je n'ai aucun moyen de garde. Comment est-ce que je fais ?

Le père ou la mère de l'enfant peut-être autorisé à exercer en **télétravail** si ces fonctions le permettent. Dans le cas contraire, le père ou la mère peut être placé en **autorisation spéciale d'absence (ASA)** sur présentation d'une attestation de l'établissement d'accueil de l'enfant ou d'un **certificat médical** et d'une **attestation sur l'honneur** rédigée par la personne précisant qu'elle ne dispose pas d'autre solution d'accueil. ■



Le SNUDI dans l'Aisne

VOS DÉLÉGUÉS

CHÂTEAU-THIERRY

■ Pauline DECLERCK 06 43 74 38 73

CHAUNY - TERGNIER

■ Sophie ODIOT 06 72 66 60 92
■ Aurélie CLIN 07 69 66 35 46

LAON - MARLE - SISSONNE

HIRSON - LA CAPELLE - GUISE

■ Elodie JONNEAUX 06 10 73 91 62
■ Julien SCHNEIDER 06 26 58 50 97
■ Virginie CABARET 06 83 44 22 56

LAON - ESPE - ASH

■ Angélique GERARDOT 06 85 82 07 32
■ Stéphane BALK 06 29 76 09 64

SAINT-QUENTIN

■ Aurélie CLIN 07 69 66 35 46

SOISSONS - VILLERS-COTTERÊTS

■ Roseline ALVAREZ 06 64 66 36 08
■ Thomas RUELLE 06 03 36 44 01
■ Anthony GRANDO 06 89 83 28 93

RETRAITÉS

■ Jean-Pierre CHATARD 03 23 82 92 12

VOS ÉLUS - REPRÉSENTANTS

SECRETAIRE DEPARTEMENTAL(E)

■ en attente du congrès du 2 octobre

CAPD

Commission Administrative Paritaire Départementale

■ Pauline DECLERCK 06 43 74 38 73
■ Roseline ALVAREZ 06 64 66 36 08
■ Angélique GERARDOT 06 85 82 07 32
■ John LECRAS 06 48 73 64 60
■ Sabrina DOS SANTOS 06 15 30 07 15
■ Anthony GRANDO 06 89 83 28 93

CDEN

Conseil Départemental de l'Éducation Nationale

■ Julien SCHNEIDER 06 26 58 50 97
■ Thomas RUELLE 06 03 36 44 01

CTSD

Comité Technique Spécial Départemental

■ Julien SCHNEIDER 06 26 58 50 97
■ Thomas RUELLE 06 03 36 44 01

CHS-CT

Comité Hygiène et Sécurité et des Conditions de Travail

■ Aurélie CLIN 07 69 66 35 46
■ Elodie JONNEAUX 06 10 73 91 62



www.snudifo02.fr



snudi.fo02@orange.fr



Snudifo02

FO
la force syndicale

